



**Assemblée générale de l'AFEA**  
**Grand Amphithéâtre, Université Sorbonne Nouvelle, 5, rue de l'école de médecine**  
**30 septembre 2016, 14h – 17h**

Nathalie Caron, présidente de l'AFEA, ouvre l'assemblée générale à 14h.

**INFORMATIONS**

**- Bourse AFEA/Kluge Center**

Nathalie Caron présente la nouvelle bourse AFEA-Library of Congress Fellowship. Le Kluge Center réservera deux places à des membres de l'AFEA. La nouvelle bourse, d'un montant de 1800€, financera une de ces deux places pour un séjour de recherche de deux mois minimum. Les laboratoires sont encouragés à compléter le financement de ce séjour si nécessaire. Le processus de sélection est le même que pour la bourse Jenny d'Héricourt (sélection par l'AFEA puis soumission au Kluge Center). Un appel à candidature est lancé, la date limite pour déposer une candidature auprès de l'AFEA étant fixée au 1<sup>er</sup> décembre. Le calendrier exact sera prochainement mis en ligne. Nathalie Caron insiste sur la nécessité pour l'AFEA de proposer un/e candidat/e dès cette année.

**- Prix de la recherche AFEA/SAES**

Nathalie Caron indique que le prix est en constante évolution et que le jury réfléchit à une meilleure visibilité pour l'ouvrage lauréat. Il s'agit de chercher d'autres moyens de faire connaître le prix. Toutes les idées sont les bienvenues. Ce prix, d'un montant de 1000€, est décerné tous les ans et récompense l'un des ouvrages publiés l'année précédente. Le prix est co-financé à parts égales par l'AFEA et la SAES. Dorénavant, la cérémonie de remise du prix aura lieu en dehors de l'assemblée générale de la SAES et sera suivie d'un cocktail (comme cela a été le cas en septembre lors des journées SAES). Le mandat d'Agnès Alexandre-Collier arrivant à son terme, une élection a eu lieu lors de la dernière réunion du jury en présence des présidents de la SAES et de l'AFEA : Christine Sukic a été élue présidente du jury du prix de la recherche, François Vergniolle de Chantal vice-président. Le mandat de Jean Albrespit arrivant également à son terme, deux nouveaux membres, Emma Bell (civilisation britannique/Savoie) et Luc Benoît à la Guillaume (civilisation américaine/linguistique ; Rouen), intégreront le jury en janvier, ce qui portera à 5 le nombre de membres de l'AFEA (sur 12). En vue d'un meilleur équilibre concernant la représentation des deux sociétés savantes, il a été également décidé que si la présidente ou le président du jury était membre de la SAES, la vice-présidente ou le vice-président serait obligatoirement membre de l'AFEA ou inversement.

## - **Bibliographie AFEA**

Nathalie Caron salue le travail de Laurence Gervais et Donna Kesselman, qui ont fait avancer le projet de bibliographie des américanistes. Celle-ci, qui a pour but de recenser les ouvrages et les articles publiés par des membres de l'AFEA, sera mise en place à la mi-octobre sur le site de l'Université Paris-Est Créteil. Nathalie Caron lance un appel pour que les collègues mettent à jour les informations les concernant.

## - **Collection Americana-AFEA**

Une partie de la collection Americana, qui est publiée aux Presses Universitaires de Paris Sorbonne (PUPS), est réservée à des ouvrages issus de thèses proposées à la publication par des membres de l'AFEA. Deux publications sont prévues par an. Marc Amfreville regrette qu'il n'y ait pas suffisamment de propositions. Les directrices et les directeurs de thèse, ainsi que les membres de jury de soutenance sont encouragés à proposer pour publication les thèses qu'ils ont trouvées excellentes. Une lettre indiquant les qualités de la thèse et les raisons d'une publication ainsi que le rapport de soutenance peuvent suffire dans un premier temps. Marc Amfreville rappelle que l'AFEA verse 2000€ aux PUPS même lorsqu'aucune thèse n'est publiée cette année-là.

## - **Visibilité de l'AFEA**

Nathalie Caron rappelle la mise en place d'un compte Twitter, géré par Marie Olivier, au nom de l'association : [https://twitter.com/AFEA\\_France/](https://twitter.com/AFEA_France/)  
Ronan Ludot-Vlasak indique que la page Facebook de l'association sera prochainement revue et redémarrée.

## **INTERVENTIONS**

### - **Intervention de Mme Chantal Manès-Bonisseau, Présidente du jury du CAPES externe d'anglais<sup>1</sup>**

Mme Manès-Bonisseau remercie l'AFEA de son invitation, indique que le rapport du jury est en ligne et invite tous les préparateurs à y renvoyer les candidats pour une lecture assidue. Les candidats admissibles mais non reçus peuvent avoir un retour sur leurs prestations aux épreuves orales, sachant que les demandes de retour sont acceptées jusqu'au 15 octobre. Il faut envoyer un mail à la gestionnaire du concours ([hadia.daoussi@education.gouv.fr](mailto:hadia.daoussi@education.gouv.fr)) en précisant le numéro de candidat et le créneau de passage.

Après la rénovation du concours, une stabilisation bienvenue est à noter, et ce à plusieurs titres. Le nombre de postes mis au concours est relativement stable (1225 au CAPES et 189 postes pour le CAFEP). Le nombre d'inscrits au concours est en très légère augmentation mais le nombre de candidats ayant passé les deux épreuves écrites est, lui aussi, stabilisé (2658). Les épreuves ont elles aussi été stabilisées, ce qui a pour avantage que le format ne dérouté plus les candidats :

- Pour l'épreuve de composition, on note une légère amélioration des résultats mais Mme Manès-Bonisseau fait état d'un point d'alerte sur le niveau des

---

<sup>1</sup> Cette partie du compte-rendu a été relue et validée par Mme Manès-Bonisseau.

candidats en précisant que certains sont très bons, même si d'autres le sont beaucoup moins, et augmentent ainsi la moyenne.

- Pour l'épreuve de traduction, en revanche, une relative baisse des notes a été observée. Cette année les candidats ont été soumis à deux épreuves de traduction (version et thème). Mme Manès-Bonisseau observe que certains candidats peuvent avoir choisi une stratégie de contournement de l'épreuve de réflexion sur la langue et que la compétence grammaticale/linguistique ne semble pas avoir été assez travaillée par les candidats. Elle demande à tous les préparateurs de bien insister sur l'importance de cette compétence, dont la maîtrise va bien au-delà du simple tiers de la note de l'épreuve. Ne pas suffisamment travailler la compétence grammaticale/linguistique pénalise également les candidats aux épreuves orales. Alors qu'une forte différence est notable entre les candidats qui maîtrisent le fonctionnement des deux langues et les autres, il faut vraiment insister sur le fait que cette compétence est utile dans toutes les épreuves du concours

Lors de la session 2016 :

- 175 candidats en plus par rapport à 2015 ont été admissibles, dont un tiers ont été admis.
- 1055 candidats ont été admis (soit 7% de plus qu'en 2015), mais Mme Manès-Bonisseau regrette que tous les postes n'aient pas pu être pourvus.

Concernant la session 2017, les épreuves écrites auront lieu le 30 mars (composition) et le 31 mars 2017 (traduction). Les oraux auront lieu entre le 12 juin et le 3 juillet 2017, sachant que ces dates ne sont qu'indicatives. Il n'y a pas de changement dans le format des épreuves mais il faudra être vigilant sur la réforme du collège dont les programmes auront un impact sur le concours. A ce sujet, certaines notions et thématiques ont d'ailleurs été redéfinies.

Mme Manès-Bonisseau explique qu'elle s'est engagée à mener, à l'intérieur du jury et en partenariat avec les sociétés savantes représentées par certains membres du jury, une réflexion sur un aménagement possible des programmes de l'épreuve de composition pour faciliter la meilleure appropriation de l'épreuve par les candidats. Elle précise qu'en aucun cas il ne sera possible de revenir sur la réforme de 2014 mais que, selon le principe d'écoute mutuelle, il est possible d'envisager quelques aménagements.

L'assemblée générale pose alors quelques questions à la présidente du jury :

- Connaît-on le nombre de postes pour la session 2017 ? Ce chiffre n'est pas encore connu.
- Pour l'épreuve de traduction, l'inclusion du thème ET de la version va-t-il être pérennisé ? Mme Manès-Bonisseau répond qu'il faut s'en tenir au texte légal qui utilise la formule « et/ou ».
- Peut-on envisager un programme avec œuvres et corpus ? Il est impossible de fournir une réponse précise. Une commission a été lancée au sein du jury avec des membres qui peuvent relayer les sociétés savantes mais la réflexion actuelle ne va pas dans le sens d'un programme limitatif. Un point important est rappelé : il ne s'agit pas de revenir sur le format des concours tel que défini et fixé par la réforme 2014, format sur lequel Mme Manès-Bonisseau n'a pas de marge de manœuvre, mais bien de réfléchir à des aménagements quant au programme.
- Connaît-on le nombre de candidats qui renoncent au CAPES, comme le mentionne un rapport récent de la DGRH ? Mme Manès-Bonisseau ne dispose pas des chiffres exacts et reconnaît que les difficultés du métier, largement relayées,

existent et que ce phénomène existe. Cependant, elle n'a pas le sentiment qu'il y ait une très forte augmentation du nombre de défections.

- **Intervention de Mme Françoise Bort, Présidente du jury de l'agrégation externe d'anglais**

Pour cette session 2016, 213 postes étaient mis au concours : un chiffre en augmentation par rapport à 2015 où il y avait 202 postes. (170 postes en 2014).

**Le nombre des inscrits** marque une augmentation de session en session, il est passé de 1.888 en 2014, et de 1.995 en 2015 à 2.201 en 2016. Le nombre des candidats inscrits non éliminés reste assez constant et se situe une fois de plus, cette année, légèrement au-dessus de 50% : 50,8% exactement. Sur 2.201 inscrits, 1.138 candidats ont terminé les épreuves, parmi lesquels 19 ont rendu au moins une copie blanche, ce qui porte à **1.119 le nombre de candidats non éliminés.**

Le nombre des admissibles a été le même qu'en 2015 : 467 admissibles. La barre de l'admissibilité qui était de 6,65 l'an dernier a été fixée cette année à 6,70, ce qui correspond à un ratio de 2,19. L'an dernier, la barre avait marqué une baisse par rapport aux années précédentes : l'augmentation du nombre de postes avait amené le jury à examiner un plus grand nombre de candidats à l'oral pour maintenir un ratio acceptable. Cette année, le jury a voulu conserver un ratio supérieur à 2.

**EPREUVES ECRITES - ADMISSIBILITE : 467 admissibles (41,7% des non éliminés)**

**Option A : 220 admissibles, soit 47% des admissibles, et 19,6% des non éliminés.**

(193 admissibles soit 41,32% des admissibles en 2015, et 42,1% en 2014).

**Option B : 163 admissibles, soit 35% des admissibles et 14,5% des non éliminés.**

(190 admissibles soit 40,7% des admissibles en 2015, et même chose en 2014)

**Option C : 84, soit 18% des admissibles et 7,6% des non éliminés.**

(84 admissibles soit 18% en 2015, et 17,2% en 2014)

En ce qui concerne les épreuves d'admission : 438 candidats ont passé les épreuves (sur 467 admissibles). Chaque année, l'essentiel des absents aux épreuves d'admission sont les lauréats de l'agrégation interne qui renoncent à terminer les épreuves du concours externe. Quatre absences seulement ne correspondaient pas à ce groupe, parmi lesquelles trois ont été des absences sans justification ni excuses.

**EPREUVES ORALES - ADMISSION : 213 postes (19% des non éliminés)**

**Option A : 98 admis, soit 46,1% des admis - 8,7% des non éliminés - (84 admis en 2015)**

**Option B : 71 admis, soit 33,3% - 6,3% des non éliminés - (83 admis en 2015)**

**Option C : 44 admis, soit 20,6% - 4% des non éliminés - (35 admis en 2015)**

La moyenne la plus élevée du classement est de 16,57 (elle était de 15,6 l'an dernier et de 14,01 en 2014).

La moyenne la plus basse, qui est aussi la barre d'admission, est de 7,41 (elle était de 8,14 en 2015, pour 202 postes : 7 dixièmes de points plus haut) : cette baisse de la barre d'admission s'explique par l'augmentation du nombre de postes et la décision du jury de pourvoir tous les postes. Dans cette décision, le facteur déterminant a été la note de langue du dernier admis : une note acceptable au regard de l'échelle de notation du concours.

Les résultats 2016 présentent une hausse des 50 premières moyennes du classement par rapport aux deux années précédentes. Au-delà du 50<sup>e</sup> rang, l'échelonnement des moyennes devient comparable à celui des dernières sessions.

## ANNONCE DE LA SESSION 2017

Après quelques années de changements, notamment pour la partie pré-professionnelle, la session 2017 sera conforme à la session 2016 en ce qui concerne le format des épreuves et leur déroulement. Les quelques légères modifications seront détaillées dans le rapport 2016 et porteront sur quelques détails relatifs à l'épreuve d'EHP : passage du format livre au DVD pour la *l'Encyclopaedia Britannica* mise à la disposition des candidats pendant le temps de préparation, et légère modification des consignes de l'épreuve (demandant de ne choisir désormais qu'un seul document pour la présentation du projet pré-professionnel, présentation qui ne sera plus suivie d'un échange avec le jury).

- Les dates de l'écrit sont fixées au **mardi 7 mars, mercredi 8, jeudi 9 et vendredi 10 mars 2017**.

- Les épreuves orales se dérouleront du **mercredi 31 mai au samedi 1<sup>er</sup> juillet 2017**, au Lycée Jacquard, Paris 19e.

- Les candidats de la session 2017 doivent s'inscrire **avant le jeudi 13 octobre 2016** (les inscriptions sont ouvertes depuis le **jeudi 8 septembre**). Ils doivent être titulaires d'un diplôme de Master 2 au moment de l'admissibilité.

### RETOURS SUR LES EPREUVES :

\* Les candidats malheureux à l'écrit peuvent contacter la présidente (uniquement par mail, à l'adresse suivante : francoise.bort@u-bourgogne.fr) pour avoir un retour. Ces demandes doivent être adressées aussitôt après les résultats et au plus tard pendant la première semaine de juin.

\* Pour les retours sur les épreuves orales, la procédure est la même (par mail à la même adresse, aussitôt après les résultats de l'admission et avant le 15 septembre dernier délai. Les retours s'échelonnent ensuite jusqu'à la fin du mois d'octobre. Les candidats doivent se montrer patients car les demandes sont nombreuses.

**\* NB : Pour tout renseignement (retours sur les épreuves, demandes de visites lors des épreuves orales), la seule voie possible consiste à envoyer un mail à la présidente (adresse ci-dessus). Il est particulièrement déconseillé de téléphoner au Lycée Jacquard, car le directoire de l'agrégation ne dispose pas d'une ligne de téléphone directe.**

\* Il est important également de rappeler aux candidats que la convocation aux épreuves orales est impérative, sauf cas de force majeure (raisons médicales ou familiales graves par exemple). Il est conseillé aux candidats qui se présentent à plusieurs concours, ou qui doivent se présenter devant d'autres jurys, de se faire connaître dès que possible auprès du Ministère et de la présidente du jury pour que leurs obligations soient prises en compte au moment de l'envoi des convocations.

\* \* \*

Sébastien Mort demande si un candidat admissible à l'agrégation externe ET à l'agrégation interne lors de la même session sera considéré comme bi-admissible. Après vérification auprès de la DGRH, Mme Manès-Bonisseau répond que le statut de bi-admissible ne peut s'obtenir qu'à deux sessions différentes du concours.

- **Intervention de M. Bertrand Richet, IGEN, Président du jury de l'agrégation interne d'anglais**

La session 2016 de l'Agrégation interne d'anglais s'est déroulée sans incident entre janvier et avril 2016. Sont regroupés sous cette appellation deux concours, d'une part le concours public, d'autre part le concours privé (dit CAER), sans que le jury n'ait connaissance du statut des candidats, à l'écrit ou à l'oral.

Les chiffres de présence figurent dans le tableau suivant, avec indication entre parenthèses des données de la session 2015

	<b>Présents</b>	<b>Non éliminés</b>	<b>Admissibles</b>	<b>Admis</b>
<b>Public</b>	1877 (1839)	1122 (1182)	185 (176)	<b>74 (71)</b>
<b>Privé</b>	245 (219)	153 (121)	37 (40)	<b>15 (16)</b>
<b>Total</b>	<b>2122 (2028)</b>	<b>1275 (1303)</b>	<b>222 (216)</b>	<b>89 (87)</b>

L'agrégation interne, dont les chiffres sont stables, demeure un concours très sélectif. Pour l'ensemble des deux concours, moins d'un candidat sur 14 candidats présents non éliminés (c'est-à-dire qui ont composé aux deux épreuves d'écrit) est déclaré lauréat. La sélection s'opère pour beaucoup à l'écrit (près de cinq candidats sur six sont éliminés). Le jury a fait le choix en revanche d'accueillir le plus possible de candidats à l'oral (dans la limite du ratio de 2,5 candidats admissibles pour un poste offert au concours), ce qui a permis, pour le concours public, au 185<sup>ème</sup> et dernier admissible de se présenter à l'oral et d'être admis à la 30<sup>ème</sup> place.

Cet élément est important à considérer, car, en plus des compétences en partie différentes évaluées à l'écrit et à l'oral, le coefficient des épreuves d'admission, qui est le double de celui des épreuves d'admissibilité, a une grande influence sur les résultats finaux.

La barre d'admissibilité a été fixée par le jury à 9,71 pour le concours public et 8,83 pour le privé. La barre d'admission, quant à elle, est de 10,47 pour le concours public et de 9,70 pour le public (respectivement 9,92 et 8,48 en 2015). Cette augmentation de la barre entre 2015 et 2016 est essentiellement liée à l'adoption d'un nouveau barème à l'épreuve EPC qui permet de mieux répartir l'ensemble des notes.

Deux éléments sont à prendre en considération, l'un à l'écrit, l'autre à l'oral. À l'écrit se pose la question des absences partielles, correspondant aux candidats ne composant qu'à un des deux épreuves (composition ou traduction/explication de choix de traduction). 41 candidats ne se sont présentés qu'à cette seconde épreuve et 6 d'entre eux ont obtenu une note supérieure à 9, qui correspond au seuil d'admissibilité. La présence aux deux épreuves, qui se compensent entre elles, pouvait permettre d'envisager pour certains une admissibilité.

À l'oral, l'épreuve dans laquelle les candidats semblent paradoxalement le moins à l'aise est celle de préparation d'un cours (dire épreuve EPC). Au-delà du fait qu'un service complet ne permet pas toujours une préparation approfondie, qui tend dès lors à se limiter à l'épreuve sur programme, c'est-à-dire celle qui comporte les exercices les plus différents en apparence de la pratique quotidienne des enseignants, l'épreuve EPC peut donner aux collègues déjà en poste l'impression que, précisément, leur pratique

professionnelle suffit à s'approprier ses codes et ses attentes. En vérité, en plus du fait que la préparation est en temps limité (trois heures pour prendre connaissance du dossier, en proposer une analyse « universitaire », puis développer des pistes d'exploitation pédagogique), il y a une grande différence entre d'une part choisir des documents pour une classe que l'on connaît et se projeter pleinement dans une séquence et d'autre part s'approprier des documents, déterminer le niveau auquel on peut les destiner et ne pas pratiquer une fiction de cours par nature impossible à réaliser. Cela ne signifie pas que l'épreuve EPC est fondamentalement abstraite, mais qu'elle mobilise des compétences utiles et nécessaires au quotidien, dans un contexte non entièrement localisé par l'absence logique de prise en compte d'une classe particulière dans un établissement identifié.

Le jury a eu plaisir à entendre de remarquables prestations et le meilleur candidat du concours public a obtenu la très belle moyenne générale de 15,37, tandis que le meilleur candidat du concours privé a obtenu une moyenne de 12,31. Il est à noter également le grand étalement de l'âge des lauréats, le plus jeune ayant 26 ans et le plus âgé 57 ans, soit presque toute une carrière d'écart entre les deux, ce qui montre l'attrait du concours à tout moment de la carrière, comme promotion ou moyen d'envisager une évolution professionnelle.

Dans tous les cas, nous encourageons les candidats malheureux à retenter leur chance l'année suivante, y compris ceux qui ont bénéficié pendant leur préparation d'un congé de formation. Il faut parfois un peu de temps pour que les attentes du jury soient bien intégrées. Chaque année, des candidats sont déclarés lauréats après avoir préparé le concours plusieurs années de suite et l'institution reconnaît pleinement cet investissement notable en accordant le statut de bi-admissible aux collègues s'étant présentés deux fois à l'oral des concours de l'agrégation (indifféremment interne ou externe).

Si la période 30-45 ans est la plus propice pour passer le concours (68 candidats reçus, dont 32 sur 59 pour la tranche d'âge 35-39 ans), il est possible, nous l'avons vu, de réussir le concours à tout moment de sa carrière professionnelle. Et si les hommes sont proportionnellement plus représentés parmi les admis (19 hommes sur 34 contre 70 femmes sur 188), c'est très certainement en raison du fait que les candidates ont, dans l'état actuel de la société, plus souvent d'autres tâches à effectuer en plus de leurs cours, ce qui peut limiter le temps disponible pour la préparation du concours.

Le concours de l'agrégation interne d'anglais est à la fois exigeant et attachant. Les candidats, dont on connaît les contraintes (beaucoup font cours la veille de leurs oraux et retournent dans les classes juste après), sont accompagnés avec bienveillance. Le jury quant à lui, à l'écrit comme à l'oral, fait montre d'un sérieux, d'une loyauté et d'une disponibilité remarquables. Chaque année, ce jury se renouvelle (24 entrants en 2017, dont une nouvelle vice-présidente, Véronique Béghain, professeur à Bordeaux, qui remplace Claire Omhovère, professeur à Montpellier, et Daniel Ruff, secrétaire général, professeur agrégé à l'université de Limoges, qui remplace Sylvestre Vanuxem, professeur agrégé à l'université Lille 1) et c'est toujours un plaisir d'accueillir des collègues pour une aventure intellectuelle et humaine qui donne toutes ses lettres de noblesse au service public.

Quelques mots enfin de la session 2017 (le rapport de la session 2016 doit sortir dans quelques jours). Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 13 octobre. Nous ne

connaissons pas à ce jour le nombre de postes proposés. Les épreuves auront lieu les 26 et 27 janvier 2017, avec une correction des copies (cette année entièrement dématérialisée) entre mi-février et mi-mars, une réunion d'admissibilité prévue le 21 mars et des épreuves orales qui se tiendront, comme l'année dernière, au lycée Brémontier de Bordeaux, où nous sommes très bien accueillis, entre le 16 et le 26 avril.

### **Remarques sur l'agrégation spéciale pour les docteurs :**

Monica Michlin renvoie les collègues au site de la SAES où se trouve la retranscription des propos d'Antoine Mioche, tenus lors de la dernière assemblée générale de la SAES. Elle précise qu'il s'agit bien d'une agrégation pour les docteurs et les docteurs et non pour les doctorantes et doctorants et explique que des collègues ont demandé à M. Mioche si ce nouveau concours ne traduit pas un changement de paradigme qui pousserait les étudiantes et étudiants à faire leur doctorat tout de suite après leur M2 et de passer l'agrégation par la suite. Elle rappelle que M. Mioche a répondu dans le sens contraire ; il ne voit pas de changement de paradigme pour la majorité de nos étudiant /e/s pour l'instant : d'une part, peu de postes seront réservés aux candidat/e/s déjà docteur/e/s (seulement 15% du total de tous les postes ouverts à l'agrégation externe, lorsqu'on ajoute la voie « classique » et cette « voie spéciale docteur/e/s »). D'autre part, on ne peut anticiper sur les années à venir : on ne sait encore rien du nombre d'inscrits pour cette première session, et il n'y a pas encore de sujet zéro même si M. Mioche a donné de nombreuses indications sur la nature des épreuves (que l'on trouvera en ligne sur le site de la SAES).

Dans la mesure où les calendriers de l'agrégation externe et de l'agrégation spéciale pour les docteurs seront concomitants, il ne sera pas possible de passer les deux concours. On peut se demander si au-delà du fait du but annoncé officiellement – valoriser le doctorat – il ne s'agit pas aussi de combler le manque chronique de professeurs d'anglais dans certaines académies. Mme Bort souhaite décrire les raisons de la mise en place de ce concours spécial. Son motif premier n'est pas le recrutement de collègues du secondaire mais le respect d'une directive européenne. Si ce concours est ouvert aux anglicistes et aux francisants, c'est que ces deux disciplines sont celles où l'on trouve le plus de doctorants en SHS et que le ministère souhaite utiliser ce vivier qualifié, les reçus ayant étudié pendant quatre années supplémentaires par rapport aux lauréats des autres concours.

### **- Intervention de Mme Sylviane Martin Le Corre, Administrateur aux universités, Cercle France Amériques<sup>2</sup>**

Mme Martin Le Corre présente le Cercle France Amériques, dont les locaux se situent en face du Palais de la Découverte. Le Cercle a été créé en 1905 par Gabriel Honataux, alors Ministre des Affaires Étrangères. Son but initial était de rattacher la France à ce qu'on appelait le « Nouveau Monde ». Ce cercle, dont le nom envisage les Amériques au pluriel, était principalement ouvert à la diplomatie. Lors des dernières années, notamment sous l'impulsion de Mme Martin Le Corre, le Cercle s'est ouvert au monde universitaire et compte certaine grandes universités américaines (Columbia, Harvard, Harvard Business School, MIT, McGill, Stanford Business School, Wharton) parmi ses membres. Depuis peu, des universités françaises ont été accueillies. Le Cercle dispose de 6 salons et reçoit des conférences, à la fois techniques dans la matinée et plus culturelles le soir. Des

---

<sup>2</sup> Cette partie du compte-rendu a été relue et validée par Mme Martin Le Corre.



concerts y sont également organisés. L'inscription au cercle est gratuite pour les étudiants de moins de 25 ans. Le cercle France Amériques distingue chaque année, par le Prix d'honneur France Amériques, une thèse portant sur une aire culturelle des Amériques (avec une alternance entre les thèses portant sur l'Amérique du Nord et celles portant sur l'Amérique Centrale ou du Sud). Cette année, Mme Juliette Dorotte, auteur d'une thèse sur la naissance du roman américain, rédigée sous la direction de Marc Amfreville, Paris Sorbonne, a été lauréate du prix. La cérémonie officielle de remise du prix aura lieu le 23 janvier 2017. Chaque lauréat devient membre du cercle pendant deux ans. Mme Martin Le Corre évoque également la création, à partir de janvier 2017, de France Amériques Jeunes, qui se voit un peu plus festif en organisant par exemple des sessions de *wine-tasting*. La lauréate du prix, présente dans la salle, est longuement applaudie. Le prix est assorti d'un chèque de 5 000€.

- **Intervention de M. Arnaud Roujou de Boubée, Directeur de la Commission Franco-Américaine.**<sup>3</sup>

M. Roujou de Boubée explique qu'il y a deux ans le programme Fulbright était en danger. Grâce à un travail de fond pour poursuivre les échanges, relayé par la pétition [savefulbright.org](http://savefulbright.org), le Sénat américain a récemment voté une résolution saluant le succès du programme à l'occasion de son 70<sup>e</sup> anniversaire. Le programme Fulbright propose de réelles opportunités pour les universités, tant pour les doctorantes et doctorants que pour les enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs. Il s'agit, pour M. Roujou de Boubée de corriger l'image fautive d'une sélectivité extrême. Les chiffres sont transparents et montrent bien que la logique de sélection est moins exigeante que celle des concours, évoquée par les précédents intervenants.

Cette année, 178 échanges (tous programmes inclus) ont été mis en place grâce à un nombre croissant de partenariats et d'initiatives, ce qui représente un travail difficile car la commission ne compte que 6 membres. Côté français, 106 échanges ont été possibles selon la répartition suivante : 20% pour le programme Fulbright des chercheurs, 16% pour les doctorants, 11% pour les étudiants français préparant un diplôme aux États-Unis, 27% pour les assistants (programme très développé), 8% pour les séminaires d'été, et 12% pour les programmes partenaires, comme le *European Administrators Program*.

72 Américains ont été sélectionnés (chercheurs : 25% ; étudiants et doctorants : 39% ; assistants : 15% ; administrateurs et autres programmes 21%). Ils viennent de 27 États différents et se rendent dans 10 régions françaises.

M. Roujou de Boubée précise que les lauréats viennent de partout en France (et pas seulement de Paris) et vont partout aux États-Unis. Les lauréats viennent en effet de 10 régions et ont séjourné dans 31 États. Il ajoute que le but principal de la Commission est de soutenir les études américaines, qui doivent être comprises au sens large de l'expression et ne sont pas limitées à la 11<sup>e</sup> section du CNU, et l'enseignement de l'anglais. Beaucoup de candidats viennent d'universités. Parmi tous les lauréats, 55% sont des lauréates.

Les lauréats se répartissent de la façon suivante :

- 13 postes pour les programmes courts (de 2 à 6 semaines) à destination des enseignants d'anglais dans le secondaire et le supérieur, de cadres de l'éducation nationale (inspecteurs, directeurs et directeurs adjoints d'établissements,

---

<sup>3</sup> Cette partie du compte-rendu a été relue et validée par M. Roujou de Boubée.

CASNAV) et de jeunes à bac+1/2 intéressés par la thématique environnementale ou l'entrepreneuriat social.

- 23 bourses pour des chercheurs, dont 3 seulement relèvent de l'objet américain. A ce sujet M. Roujou de Boubée regrette qu'il n'y ait pas eu de demande de la part de la communauté des américanistes malgré la sanctuarisation d'une bourse à cet effet. Malgré cette déception, la bourse réservée aux américanistes n'est pas remise en cause.
- Bourses doctorales : le chiffre de demandes reste stable (entre 75 et 80 demandes par an en moyenne). ¼ des candidats obtient une bourse. Il faut également noter que la commission est ouverte à des séjours de durée variable pour les bourses doctorales (de 4 mois minimum à un an). Les financements mis à disposition des lauréats par la Commission permettent à toutes les doctorantes et tous les doctorants, quels que soient leurs moyens financiers de partir. L'ouverture sociale et le soutien à la diversité sont des axes forts de la politique de la Commission.
- Groupe des assistants : les lauréats partent avec un visa d'étudiant, ce qui implique qu'ils doivent suivre au moins deux cours dont un doit être lié à la connaissance des États-Unis, en parallèle de leur travail d'assistant de langue. Sur les 95 candidatures, 30 lauréats ont travaillé dans 30 universités différentes. Sur ces 30 lauréats, 11 seulement viennent de filières LLCE ou LEA. C'est peu pour un programme qui peut vraiment avoir un rôle intéressant dans le développement d'une compétence américaine pour les futures et futurs anglicistes et recrues des concours. M. Roujou de Boubée se pose la question du faible nombre de candidates et candidats dans ces deux filières. Une réponse peut être la spécificité française du calendrier universitaire. Il précise que les candidats doivent aujourd'hui être titulaires d'une licence au moment de la candidature, une demande des partenaires américains, qu'il espère faire évoluer. Il rappelle que le programme Fulbright en France repose sur un accord bilatéral entre la France et les États-Unis qui mentionne explicitement le critère de citoyenneté comme critère d'éligibilité. Les étudiants étrangers actuellement en France doivent se rapprocher des programmes équivalents dans leurs pays d'origine. Ce programme d'échange pour les assistants est certes sélectif mais il reste ouvert : n'importe qui répondant aux critères peut y participer, sachant que la Commission prend en charge le voyage et que l'université d'accueil s'occupe du « room and board » et d'une allocation mensuelle. A la question de savoir si les étudiants boursiers sont en meilleure position que les autres, M. Roujou de Boubée répond que cela dépend des programmes mais qu'il en est tenu compte : à mérites égaux, la bourse peut faire la différence.

Pour conclure, M. Roujou de Boubée rappelle le calendrier suivant pour les candidats à un poste d'assistant : la date limite de remise des dossiers pour les assistants est le 1<sup>er</sup> décembre. Un entretien aura lieu en janvier, puis des propositions de placement sont envoyées aux candidats, à la suite de quoi une période de négociation et de dialogue s'engage entre les lauréats et les universités, pour aboutir à une proposition définitive début mai. La date limite de remise des dossiers pour les doctorants et les chercheurs est le 1<sup>er</sup> février.

- **Revue**
- **Rédacteurs en chef de la RFEA**

Hélène Le Dantec-Lowry et Vincent Broqua annoncent que le retard de publication des numéros a été rattrapé et ils en sont chaleureusement applaudis. Ils présentent la liste des prochains numéros (voir ci-dessous). Ils expliquent qu'ils essaient dans la mesure du possible de respecter un délai de publication d'un an entre l'envoi d'un article et sa publication. Ils font appel aux collègues pour proposer des thématiques de numéro et des articles varia pour les numéros publiés après la fin de l'année 2017. Ils remercient le travail des évaluateurs qui est souvent très précis, comme le montrent les commentaires que certains d'entre eux font directement dans le texte des articles.

N°	Date du numéro	Situation	Responsables	Titre ou sujet
146	1 <sup>er</sup> trimestre 2016	Sous presse (sera prêt le 6 octobre)	Aurélie Godet	Les États-Unis en fête US Festivities
147	2 <sup>e</sup> trimestre 2016	En cours de mise en forme chez Belin	Xavier Kalck et Clément Oudard	Critical Dimensions. Sizing the Long Poem
148	3 <sup>e</sup> trimestre 2016	En cours de finalisation	Sophie Vallas et Guillaume Marche	Mouvement, enracinement, fixité (N° spécial 3)
149	4 <sup>e</sup> trimestre 2016	En cours d'évaluation + relecture	Laurence Gervais et Andrew Diamond	Démocratie urbaine: le droit à la ville dans une ère d'austérité
150	1 <sup>er</sup> trimestre 2017	En cours de préparation	Anthony Larson	L'imposture
151	2 <sup>e</sup> trimestre 2016	Proposition de dossier acceptée	Zarifian Julien et Yohann Lemoigne	Mobilisations politiques des groupes ethno-raciaux dans l'Amérique d'Obama
152	3 <sup>e</sup> trimestre 2017	Proposition de dossier acceptée	Abigail Lang	Scores / Partitions
153	4 <sup>e</sup> trimestre 2017	En cours (réception des articles pour novembre)	Mathieu Bonzom, Vincent Broqua et Anne Crémieux	Chantiers d'Amérique (N° spécial 4)

- **Rédacteurs en chef de *Transatlantica***

Cécile Roudeau et Yves Figueiredo annoncent qu'ils sont très heureux de la parution du numéro de juillet, qui est assez fourni. Le rayonnement de la revue continue à augmenter, preuves en sont les propositions de thèmes depuis l'étranger. Ils présentent les prochains numéros de la revue (cf. tableau ci-dessous) et annoncent que le prochain numéro, sur le modernisme et sur l'histoire des femmes américaines, sera publié à la fin de l'année ou au début de 2017. Les quatre numéros suivants sont en train d'être coordonnés et contiennent des dossiers transversaux civilisation/littérature.

Cécile Roudeau et Yves Figueiredo présentent le travail d'une nouvelle secrétaire de rédaction, dont ils sont très satisfaits : elle aide notamment à la mise aux normes des anciens numéros de la revue. Ils encouragent les collègues à leur faire part de certains problèmes éventuels, tels que l'orthographe du nom des auteurs et tout ce qui se joue dans l'indexation des numéros. Ils remercient pour finir les contributeurs et les évaluateurs et sont chaleureusement applaudis par l'assemblée.

Calendrier prévisionnel

*Transatlantica*

Octobre 2016

2016-1

*Histories of American Women: Writings and Rewritings* (Anne Stefani, Toulouse)

*Modernist Revolutions: Paradigms of the New in American Poetry from HD to Du Plessis* (Clément Oudart, Paris Sorbonne)

2016-2

*Chroniques ordinaires de la fin du monde* (Arnaud Schmitt, Bordeaux)

*Labelling Domestic and Foreign Policy: A Transatlantic Perspective* (Claire Charlot (Paris Sorbonne), Françoise Coste (Toulouse))

2017-1

Dossier transversal *Staging US Bodies* (Nathalie Massip, Nice):

*L'esclavage à l'écran* (Michaël Roy (Paris Ouest Nanterre), Gwenaëlle Cariou (Paris Diderot))

2017-2

*Gone With the Wind* – rendu prévu fev/printemps 2017 (Emmeline Gros, Toulon)

*Représenter le monde professionnel dans la culture populaire* (Yann Philippe, Reims)

2018. 1

*Le recueil poétique: un format obsolète à l'ère numérique?* (Juliette Utard (Paris Sorbonne), Aurore Clavier (Paris 8), Gwen Le Cor (Paris 8))

*Les media de l'enfance* (Thibaut Clément, Paris Sorbonne)

2018. 2

*Redefining the American West in French Culture, 1800-1960* Emily Burns (Auburn Univ)

Dossier de civilisation à préciser

## - **Rapport financier : Intervention du trésorier, Sébastien Mort**

Sébastien Mort remarque que l'AFEA est de plus en plus sollicitée pour rembourser les frais de déplacements ou d'hébergement alors que les laboratoires ont tendance à se désengager. Cette année (2016), la taille du congrès a engagé des dépenses plus nombreuses que d'habitude. Il se voit ainsi contraint de mettre en place une certaine discipline non seulement pour maintenir l'équilibre budgétaire mais aussi de manière à garder des fonds pour le financement d'autres projets scientifiques. Il n'est en effet pas possible de tout rembourser, comme les déplacements de tous les membres des comités de rédaction ou de tous les répondants aux doctorales. Lors de la réunion du bureau de janvier 2017, Sébastien Mort va proposer un protocole de remboursements.

Monica Michlin propose que la prochaine assemblée générale vote une motion indiquant clairement que le congrès annuel est un moment de travail et qu'il devrait donc être pris en charge par les laboratoires. Sébastien Mort ajoute qu'il souhaite rester prudent pour défendre la santé financière de l'association et que les règles prochainement mises en place seront claires pour tous. D'autres frais interviennent telle que la nouvelle bourse AFEA/Library of Congress.

## **ELECTION ET DISCUSSIONS**

### - **Election du webmestre**

En l'absence des deux candidats, tous deux excusés, Zachary Baqué lit leurs professions de foi. Le résultat du vote à bulletins secrets est le suivant :

- Jérôme Viala-Gaudefroy : 20 voix
- Karmia Zaaraoui : 7 voix

Jérôme Viala-Gaudefroy est reconduit au poste de webmestre.

### - **Congrès 2017 :**

Marie-Jeanne Rossignol et François Specq présentent l'avancement de l'organisation du congrès 2017, projet qu'ils portent avec Jocelyn Dupont, excusé. Ils ont reçu pour l'instant 26 propositions d'ateliers : 11 ateliers en civilisation, 7 ateliers en littérature, 5 ateliers en cinéma, arts et *cultural studies* et 2 ateliers « chantiers ».

Ils présentent ensuite les trois conférenciers invités qui couvrent toute la chronologie des études américaines du XVIII<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècles :

- Gavin Jones est Frederick P. Rehmus Family Professor in the Humanities à Stanford. Lors de notre congrès, le titre de sa conférence sera : « Happiness in the Great Depression: The Ironies of Poverty in Literature and Photography ».
- Catherine E. Kelley est la L.R. Brammer Jr. Presidential Professor au département d'histoire de l'université de l'Oklahoma. Lors de notre congrès, le titre de sa conférence sera : « Whatever Happened to Happiness? Gender, Affect, and Power in the Antebellum U.S. ».
- Thomas J. Sugrue est un universitaire, mais également un intellectuel public bien connu aux Etats-Unis. Il est actuellement professeur d'analyse sociale et culturelle, ainsi que d'histoire, à la New York University. Lors de notre congrès, le titre de sa conférence sera « Fifty Years After America's Long Hot Summers: Race,

Protest, and Rebellion in Urban America ». Il lui sera demandé un titre en rapport plus étroit avec la thématique.

Le congrès 2017 aura lieu du mardi 6 juin (pour les doctoriales) au vendredi 9 juin 2017. L'assemblée générale sera placée le vendredi matin et il est proposé que le troisième conférencier invité fasse son intervention à la fin de l'assemblée générale.

Sandrine Baudry et Elsa Grassy, au nom de toute l'équipe locale, sont heureuses d'accueillir tous les congressistes à Strasbourg à la recherche du bonheur. Le congrès aura lieu sur le Campus de l'Esplanade, dans le centre-ville, à 15mns de la gare SNCF en tramway et accessible à pied et en Vélohop. Une visite de la ville à pied est prévue et peut-être aussi une visite en bateau. Des demandes de financement ont été faites à l'Institut des Amériques, au conseil scientifique de l'université, à la région et à différentes associations franco-américaines. Sandrine Baudry et Elsa Grassy souhaitent que le congrès soit le plus « vert » possible et elles travaillent à cette fin pour trouver des moyens de réduire la quantité de déchets, pour récupérer la nourriture et pour organiser un forum de covoiturage et d'hébergement qui sera mis en place sur le site Internet dédié au congrès. Est également envisagée la mise en place d'un atelier de danse le soir du banquet.

Nathalie Caron rappelle que ce congrès marquera les 50 ans de l'AFEA et que l'on peut imaginer des événements « surprise » à dévoiler aux congressistes au dernier moment.

#### **- Congrès 2018**

Pour l'instant, le bureau n'a pas reçu de proposition de thème. Un appel est lancé pour en discuter lors de l'assemblée générale à Strasbourg. En revanche, une proposition de lieu est faite. Béatrix Pernelle présente la candidature de l'université de Nice. Elle explique que la direction de son UFR est très favorable à ce projet. La région niçoise étant très touristique, le congrès, qui aura lieu sur le campus Carlone, devra avoir lieu soit entre le 22 et le 25 mai 2018, soit la semaine suivante, sachant que les dates du congrès de la SAES ne sont pas encore connues. Béatrix Pernelle annonce que le projet est déjà bien lancé et qu'elle espère que le tramway niçois sera opérationnel d'ici-là.

Un vote à main levée est organisé : à l'unanimité, la candidature de Nice est retenue pour le congrès 2017.

#### **- Suivi de carrière**

Sylvie Bauer souhaite poursuivre la réflexion déjà entamée lors du dernier congrès à Toulouse. Entre temps, la CP-CNU, réunie en juillet dernier, a accepté de mettre en œuvre le suivi de carrière. Sylvie Bauer évoque alors la réunion en assemblée générale de la 11<sup>e</sup> section du CNU le 19 septembre suite à la session portant sur les PEDR. 3 points non élucidés ont fait l'objet de débats :

- La confidentialité du processus, désormais renommé « accompagnement professionnel », entre les enseignants-chercheurs et le CNU. Il est en effet prévu que les résultats soient envoyés aux présidents d'université. Certains membres du CNU ont évoqué la crainte que, même si la confidentialité était appliquée, les universités puissent faire pression pour connaître les résultats.
- Le caractère obligatoire de ce suivi, par rapport à la base du volontariat qui préside aux autres évaluations du CNU, comme la qualification ou les CRCT.

- L'absence de finalité précise dans les textes encadrant le processus. Il est en effet à craindre qu'un résultat négatif puisse servir à la mise en place d'une modulation des services à la hausse.

Monica Michlin lit le texte de la motion de la section 11 du CNU :

La 11e section du CNU, réunie en Assemblée générale le 19 septembre, a pris connaissance du communiqué de la CP-CNU en date du 12 juillet 2016.

La section 11 réaffirme en premier lieu son attachement aux missions premières des enseignants-chercheurs, à savoir la formation des étudiants et le déploiement d'une recherche libre. La section rappelle en outre son attachement au caractère national des procédures d'évaluation pratiquées par le CNU. Elle constate toutefois la multiplication des procédures d'évaluation, qui sont déjà nombreuses au fil de la carrière (qualification, recrutement, mutation, promotion, demande de CRCT ou de PEDR, proposition de publication d'article ou de monographie, demande de financements pour des projets, etc.).

La section demande donc à connaître la signification et les finalités de « l'accompagnement professionnel des enseignants-chercheurs », souhaité en ces termes par la CPU et par la DGRH.

Le suivi de carrière ne devrait à ses yeux consister qu'en un examen constructif du parcours professionnel des seuls collègues « le souhaitant », comme indiqué dans la proposition de l'AG de la CP-CNU, examen effectué à travers le regard extérieur de leurs pairs.

Elle demande que soit garanti le dialogue direct entre l'enseignant-chercheur et le CNU, sans communication de ces éléments à l'établissement et sans avis du CaC sur le dossier. Les avis, dont le contenu et la forme doivent être laissés à l'appréciation de la section, hors de toute notation ou élément comparatif, ne devraient en aucun cas et en aucune manière servir à la mise en place d'une modulation des services des enseignants-chercheurs dans les établissements.

Ces garanties doivent désormais trouver une traduction dans les textes réglementaires édictés par le Ministère, avant toute mise en œuvre d'un dispositif. En l'absence de ces garanties, la section se réserve la possibilité de revoir sa position.

37 votants, adoptée à l'unanimité à bulletins secrets

Monica Michlin évoque la possibilité de voter une motion émanant de l'assemblée générale de l'AFEA. Nathalie Caron explique qu'une motion commune des membres du GALET est envisagée, les représentants du GALET présents dans la salle soutenant cette idée.

Un débat s'ensuit quant aux enjeux du suivi de carrière et aux façons de soutenir les représentants de la section 11. Les risques liés au suivi de carrière sont multiples : il se fera au détriment des autres missions du CNU (qualifications, promotions, CRCT, PEDR...) et mènera dans les établissements à une modulation des services qui aboutirait, entre autres choses, à une disparition du statut national des enseignants-chercheurs. Au

terme de ce débat, au cours duquel sont également évoquées les motions plus affirmatives votées par d'autres sections du CNU (10, 14, 19), le texte suivant est soumis au vote de l'assemblée générale :

« Considérant que les modalités de la procédure de suivi de carrière ne respectent pas les conditions de confidentialité et de volontariat indispensables, et que les finalités du suivi de carrière ne sont toujours pas précisées, l'assemblée générale de l'Association Française d'Études Américaines réunie ce 30 septembre 2016 appelle ses représentants de la section 11 du CNU à ne pas mettre en œuvre la procédure de suivi de carrière ».

Il est adopté par l'assemblée générale à l'unanimité.

- **GALET**

Nathalie Caron indique que le 19 octobre, le GALET sera reçu de nouveau au ministère, cette fois-ci par François Couraud et Françoise Barthélémy (DGESIP), en vue de la préparation des Etats Généraux des Langues et Études Etrangères, qui devraient avoir lieu en mars sur une journée et demie : soit un jeudi après-midi et un vendredi, soit un vendredi après-midi et un samedi. Il est prévu de débiter ces Etats Généraux par une réunion plénière, puis de travailler en ateliers distincts, avant que ces derniers ne restituent leurs travaux en réunion plénière. Des détails sur les Etats Généraux seront envoyés prochainement. Nathalie Caron souhaite que le plus grand nombre de collègues puisse y participer.

Monica Michlin mentionne le questionnaire sur l'évolution du métier créé par la Commission Formation de la SAES, envoyé à la liste de diffusion de l'AFEA, et encourage vivement tous les collègues à y répondre.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale se termine à 17h.

Compte-rendu rédigé par Zachary Baqué, Secrétaire général de l'AFEA.